

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, VANIER Pascaline

MM. JOUTEL Yves, MALO Jean Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme BELLANGER Nadine donne pouvoir à M. GERON Michel,

Mme LAVILLE REVET Géraldine donne pouvoir à M. FONTANIE Guy,

Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence,

M. FLEURY Philippe donne pouvoir à M. MOIZAN Gérard,

M. LELAUMIER Yves donne pouvoir à M. MALO Jean-Marc.

Absent(s) : Mme HAUGUEL Stéphanie, MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc.

soit 18 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 5 septembre 2018

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Adoption des rapports d'activités 2017 de la Communauté de Communes Campagne de Caux

- Budget général et budget d'élimination des déchets

Les deux rapports sont validés par le conseil municipal.

Question n° 2 :

a) Adhésion à ADICO

b) Signature d'un contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles

Le conseil municipal approuve l'adhésion à ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) et autorise M. le Maire à signer un contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles.

Question n° 3 : Autorisation à mettre en œuvre la dématérialisation des déclarations de meublés de tourisme

Les déclarations dématérialisées via la plateforme « Décla'Loc » sont adoptées.

Question n° 4 : Attribution du fonds d'aide aux jeunes

Une participation au titre du fonds de solidarité logement sera versée au Département. Cette contribution s'élève à 0.76 € par habitant soit pour l'année 2018 à 2 197, 92 €. La convention signée avec le Département engage la collectivité pour trois années.

Question n° 5 : Décision modificative n° 2 :

La décision modificative proposée est validée par les conseillers, elle porte sur l'intégration de l'indemnité de renégociation de l'emprunt du Crédit Agricole au capital restant dû.

Question n° 6 : Dérogation au repos dominical sur l'année 2019

Les conseillers donnent un avis favorable à l'ouverture des commerces locaux les dimanches 15, 22 et 29 décembre 2019.

Dans le cadre des questions diverses

M. le Maire rappelle différentes réunions à venir en vue de la préparation du PLUI et de la suite à donner à l'étude de redynamisation du centre-bourg.

Il fait un point sur la rentrée scolaire.

M. Fontanié rappelle la décision du conseil municipal de déposer un recours auprès du tribunal administratif aux fins d'obtenir l'annulation de la décision de l'Education Nationale de retrait d'un emploi à l'école maternelle.

Deux requêtes ont été déposées :

- une en référé suspension
- une en annulation.

Concernant la procédure en référé,

l'audience en date du 19 juillet a fait l'objet d'une ordonnance suspendant la décision de l'Education Nationale. Ce jugement fait l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat.

Le pourvoi a été enregistré, le mémoire en défense a été déposé fin de semaine passée.

Concernant la procédure en annulation,

l'audience a été fixée au lundi 10 septembre.

Jeudi 30 août dernier, les services départementaux de l'Education Nationale procédaient à la réaffectation d'un enseignant pour la quatrième classe.

Lundi 3 septembre, jour de la rentrée, l'inspectrice de la circonscription était présente, 93 élèves ont été décomptés. Ce chiffre va largement à l'encontre des prévisions de l'Etat qui s'était basé sur un chiffre de 85 pour statuer sur la fermeture de classe.

Séance levée à 19 h 30.